

BREVE

Strasbourg, le 14 octobre 2022

La Ville de Strasbourg prend des mesures pour réduire sa consommation énergétique de 10% en 2023

Dans un contexte marqué par la hausse des coûts de l'énergie et la nécessité d'agir pour lutter contre le changement climatique, la Ville de Strasbourg met en place plusieurs mesures visant à réduire sa consommation énergétique, avec un objectif d'une réduction de 10% en 2023.

À compter du 25 octobre, l'éclairage public sera ainsi progressivement éteint de 1h à 5h du matin, hors axes structurants. Le déploiement de cette mesure s'étalera jusqu'à la mi-décembre.

Les monuments publics ne sont d'ores et déjà plus éclairés, à l'exception de la cathédrale qui fait l'objet d'une analyse particulière en lien avec les obligations liées à l'aviation civile.

Ces mesures, réversibles, feront l'objet d'un point d'étape courant 2023, à la fois en matière de réduction de la consommation d'énergie mais aussi sur d'autres champs, y compris le volet de la valorisation patrimonial de notre ville.

Les commerçants seront par ailleurs invités, à travers de la pédagogie et des contrôles, à respecter la réglementation en matière d'extinction des enseignes lumineuses.